



**PREFECTURE DU NORD  
CALAIS**



**PREFECTURE DU PAS DE**

**Réseau Public de Transport d'Electricité**



**Maîtrise d'ouvrage**

\*\*\*\*\*

**Enquête publique relative à la reconstruction  
de la ligne aérienne THT 400 kV à deux circuits  
Entre Avelin et Gavrelle**

# **RAPPORT d'ENQUETE UNIQUE (Observations du Public – Annexe 19)**

**Volume 1/2**

Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille E 16000019/59 du 24 février 2016  
Arrêté Interpréfectoral Nord – Pas de Calais du 16 mars 2016

Edition du 10 Juin 2016

## ANNEXE 19

### E 16000019/59 -OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les observations du public, recueillies du 11 avril au 11 mai 2016 pour l'enquête relative à la reconstruction de la ligne THT 400 000 volts à deux circuits, entre Avelin et Gavrelle figurent dans le tableau ci-après.

Ce tableau, présenté par semaine, dans la chronologie d'enregistrement des observations de chaque commune, s'articule de la façon suivante :

- chaque ligne présente une observation,
- la colonne 1 est un trigramme qui identifie le commissaire enquêteur qui a relevé l'observation,
- la colonne 2 est le numéro de la semaine,
- la colonne 3 identifie le département (Nord ou Pas de Calais),
- la colonne 4 identifie le territoire (la Pévèle, le Bassin minier ou l'Arrageois),
- la colonne 5 identifie le lieu de permanence,
- la colonne 6 est le numéro d'ordre du registre d'enquête dans le lieu concerné,
- la colonne 7 donne le type de contribution (oral, écrit, courrier),
- la colonne 8 donne le type de contributeurs (particuliers, associations, collectivités, élus),
- la colonne 9 classe l'observation dans une catégorie en fonction de sa nature,
- la colonne 10 est le libellé complet ou succinct de l'observation et comporte éventuellement le nom et l'adresse du contributeur lorsqu'ils sont indiqués et lisibles,
- la colonne 11 reporte les éléments de réponse du maître d'ouvrage,
- la colonne 12 constitue l'avis de la commission sur la suite à donner à l'observation concernée.

La liste des mémoires et pétitions figure en fin de tableau du volume 2 de l'Annexe 19.



**PREFECTURE DU NORD  
CALAIS**



**PREFECTURE DU PAS DE**

**Réseau Public de Transport d'Electricité**



**Maîtrise d'ouvrage**

\*\*\*\*\*

**Enquête publique relative à la reconstruction  
de la ligne aérienne THT 400 kV à deux circuits  
Entre Avelin et Gavrelle**

# **RAPPORT d'ENQUETE UNIQUE (Observations du Public – Annexe 19)**

**Volume 2/2**

Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille E 16000019/59 du 24 février 2016  
Arrêté Interpréfectoral Nord - Pas de Calais du 16 mars 2016

Edition du 10 Juin 2016

## ANNEXE 19

### E 16000019/59 -OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les observations du public, recueillies du 11 avril au 11 mai 2016 pour l'enquête relative à la reconstruction de la ligne THT 400 000 volts à deux circuits, entre Avelin et Gavrelle figurent dans le tableau ci-après.

Ce tableau, présenté par semaine, dans la chronologie d'enregistrement des observations de chaque commune, s'articule de la façon suivante :

- chaque ligne présente une observation,
- la colonne 1 est un trigramme qui identifie le commissaire enquêteur qui a relevé l'observation,
- la colonne 2 est le numéro de la semaine,
- la colonne 3 identifie le département (Nord ou Pas de Calais),
- la colonne 4 identifie le territoire (la Pévèle, le Bassin minier ou l'Arrageois),
- la colonne 5 identifie le lieu de permanence,
- la colonne 6 est le numéro d'ordre du registre d'enquête dans le lieu concerné,
- la colonne 7 donne le type de contribution (oral, écrit, courrier),
- la colonne 8 donne le type de contributeurs (particuliers, associations, collectivités, élus),
- la colonne 9 classe l'observation dans une catégorie en fonction de sa nature,
- la colonne 10 est le libellé complet ou succinct de l'observation et comporte éventuellement le nom et l'adresse du contributeur lorsqu'ils sont indiqués et lisibles,
- la colonne 11 reporte les éléments de réponse du maître d'ouvrage,
- la colonne 12 constitue l'avis de la commission sur la suite à donner à l'observation concernée.

La liste des mémoires et pétitions figure en fin de tableau du volume 2 de l'Annexe 19.



**PREFECTURE DU NORD  
CALAIS**



**PREFECTURE DU PAS DE**

**Réseau Public de Transport d'Electricité**



**Maîtrise d'ouvrage**

\*\*\*\*\*

**Enquête publique relative à la reconstruction  
de la ligne aérienne THT 400 kV à deux circuits  
Entre Avelin et Gavrelle**

# **RAPPORT d'ENQUETE UNIQUE (Mémoire en Réponse du MO-Annexe 31)**

Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille E 16000019/59 du 24 février 2016  
Arrêté Interpréfectoral Nord - Pas de Calais du 16 mars 2016

Edition du 10 Juin 2016





**PREFECTURE DU NORD  
CALAIS**



**PREFECTURE DU PAS DE**

**Réseau Public de Transport d'Electricité**



**Maîtrise d'ouvrage**

\*\*\*\*\*

**Enquête publique relative à la reconstruction  
de la ligne aérienne THT 400 kV à deux circuits  
Entre Avelin et Gavrelle**

# **RAPPORT d'ENQUETE UNIQUE (Texte et Annexes 1 à 18 & 20 à 31)**

Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille E 1600019/59 du 24 février 2016  
Arrêté Interpréfectoral Nord - Pas de Calais du 16 mars 2016

Edition du 10 Juin 2016



**PREFECTURE DU NORD  
CALAIS**



**PREFECTURE DU PAS DE**

**Réseau Public de Transport d'Electricité**



**Maîtrise d'ouvrage**

\*\*\*\*\*

**Enquête publique relative à la reconstruction  
de la ligne aérienne THT 400 kV à deux circuits  
Entre Avelin et Gavrelle**

**CONCLUSIONS et AVIS n°1  
de la Commission d'enquête  
« Déclaration d'utilité publique »**

Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille E 16000019/59 du 24 février 2016  
Arrêté Interpréfectoral Nord - Pas de Calais du 16 mars 2016

Edition du 10 Juin 2016





**PREFECTURE DU NORD  
CALAIS**



**PREFECTURE DU PAS DE**

**Réseau Public de Transport d'Electricité**



**Maîtrise d'ouvrage**

\*\*\*\*\*

**Enquête publique relative à la reconstruction  
de la ligne aérienne THT 400 kV à deux circuits  
Entre Avelin et Gavrelle**

**CONCLUSIONS et AVIS n°2  
de la Commission d'enquête  
« Mise en Compatibilité  
des Documents d'urbanisme »**

Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille E 16000019/59 du 24 février 2016  
Arrêté Interpréfectoral Nord - Pas de Calais du 16 mars 2016

Edition du 10 Juin 2016



**PREFECTURE DU NORD  
CALAIS**



**PREFECTURE DU PAS DE**

**Réseau Public de Transport d'Electricité**



**Maîtrise d'ouvrage**

\*\*\*\*\*

**Enquête publique relative à la reconstruction  
de la ligne aérienne THT 400 kV à deux circuits  
Entre Avelin et Gavrelle**

**CONCLUSIONS et AVIS n°3  
de la Commission d'enquête  
« Extension du poste THT de Gavrelle »**

Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille E 16000019/59 du 24 février 2016  
Arrêté Interpréfectoral Nord - Pas de Calais du 16 mars 2016

Edition du 10 Juin 2016